

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :
Mardi 07 octobre 2014**

L'an deux mille quatorze, le mardi 7 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mesdames Mélanie ANDRÉ, Nadège DELPECH, Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINY, Anne-Marie VIGNERON, Messieurs Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Jacques REMY.

Absent excusé :

M. Jean-Paul LEQUEUX donne pouvoir à Francis KOCK,
M. Frédéric NAVARRE donne pouvoir à Jean-Louis DUROS

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

Avant d'évoquer l'ordre du jour, M. le Maire annonce que la subvention pour l'installation de la nouvelle chaudière à la salle polyvalente a été versée. Le virement sera sur le compte de la Mairie le mois prochain. Il confirme que l'enfouissement du réseau rue de la croix blanche ne se fera pas cette année et qu'une partie de la somme prévue au budget pourra être basculée pour financer les travaux de la cour de l'école, non prévus au budget initial.

ORDRE DU JOUR:

Repas communal :

Suite au repas de la fête communale, M. le Maire propose l'encaissement de 450 € (48€ en numéraire et 402€ en chèques). Cette somme sera versée au budget au chapitre 7713 "libéralités reçues". La somme est acceptée à l'unanimité.

Cette année 67 extérieurs étaient inscrits pour 168 Brancourtois pour un total de 235 participants. Il est constaté que les extérieurs sont pour la plupart des membres des familles Brancourtoises.

Comptabilité :

Au niveau comptable, il faut désormais amortir (prévoir financièrement, en provisionnant sur un certain laps de temps, le remplacement) les investissements de l'éclairage public et des logiciels.

M. Le Maire propose de faire basculer la somme de 2 751 € du chapitre 022 "dépendances imprévues" vers le compte 6811 destiné à l'amortissement de l'éclairage sur 15 ans (2.012,95€ par an) et du logiciel de comptabilité de la Mairie

Comme annoncé au début du conseil, il propose aux membres du conseil municipal, une décision modificative afin de redistribuer une partie de la somme prévue pour l'enfouissement des réseaux vers le compte afin de régler la facture de la cour de l'école :

Du compte 21534 : « réseaux d'électrification »	- 8.820 €
Opération 20145 « EP-enfouissement rue Croix Blanche »	
Au compte 2312 : « Agencements et aménagements »	8.820 €

Il propose à l'assemblée de définir la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées à l'USEDA :

Eradication de 45 ballons fluo (2013) facture de 10.574,66 €
Rue de la prairie 5 mâts Eclairage public : 5.062,29 €
EP – Sécurisation Salle polyvalente : 8.092,97 €

EP – Extension Salle polyvalente : 6.464.39 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les amortir sur 15 ans.

Toujours au chapitre des finances, M. le Maire rappelle que nous devons nous attendre à une baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 6%. Cette tendance à la baisse devrait s'inscrire sur les 3 prochaines années.

Encaissement :

Le conseil est interrogé pour accepter deux rentrées d'argent :

- Un nouveau remboursement d'un trop perçu SFR de 13,96 €,
- Un don de 41,89 € à l'occasion d'un mariage au profit du fleurissement de la commune.

Ces sommes sont acceptées à l'unanimité et seront inscrites au budget 2014, au compte 7713 « libéralités reçues »

Devis transport :

M. le Maire soumet ensuite au conseil deux devis réalisés pour le transport des élèves des écoles vers la piscine, soit 13 sorties.

- RTA : 195 €
 - CSQT : 220 €
- Le devis RTA est accepté à l'unanimité.

Salle polyvalente :

Concernant le four de la cantine, M. Francis DEMARQUE annonce que la subvention accordée par le député René DOSIERE sur sa réserve parlementaire a été débloquée pour un montant de 3264 € correspondant au devis HT produit l'année dernière. Le devis actuel s'élève à 3584 € et un autre devis est en attente avant le choix définitif. L'installation de ce nouveau four plus grand imposera des modifications dans la cuisine (déplacement du frigo, changement de place du meuble inox contenant la vaisselle de la cantine...). Ces travaux seront effectués par les employés communaux.

La fréquentation moyenne de la cantine est de 30 élèves par jour, auxquels s'ajoutent les 4 animatrices, ce four plus grand est vraiment attendu avec impatience par le personnel de la cantine.

Chaudière : Le redémarrage de la chaudière neuve de la salle a nécessité le recours à la société Locheron qui a du venir la remettre en marche.

Problème électrique : Les coupures de courant ayant persisté malgré l'intervention d'une société spécialisée, celle-ci a découvert des nids de fourmis cachés dans les prises de courant derrière les cloisons placo.

11 novembre :

M. Jean-Jacques REMY confirme que suite à l'acceptation au dernier conseil du devis pour la réfection de la tombe d'un brancourtois "Mort pour la France", la sépulture de M. Raoul HARAUX sera prête pour la prochaine commémoration du 11 novembre. Le programme de la cérémonie sera sensiblement le suivant :

- 9h30 : Cimetière. Remise de la plaque sur la tombe de M. HARAUX, lecture évoquant sa vie et dépôt de gerbe.
- 10h00 : Monument aux morts. Chant de la Marseillaise par les enfants.
- 10h20 : Salle polyvalente. Spectacle ou animation par les enfants des écoles (en cours de préparation par les 3 enseignants). Vin d'honneur. Exposition par l'école Maternelle et exposition de cartes postales de Brancourt. (l'exposition pourrait rester ouverte jusqu'à 17h00).

Un encart pourrait être inséré dans le prochain "BRANCOURTOIS" pour faire un appel au prêt de documents familiaux qui pourraient être exposés à cette occasion.

Une animation décrivant l'alimentation au début du siècle sera organisée avant le 11 novembre par l'équipe de la cantine.

Selon M. Jean-Jacques REMY l'installation des expositions du 11 novembre devrait avoir lieu la veille dans l'après midi, (le lundi 10, non férié, travaillé par les écoles). Il sera vraisemblablement nécessaire de trouver un arrangement avec les activités périscolaires qui occupent la salle tous les lundis après-midi.

Mr LEQUEUX Jean-Paul se propose pour maintenir la salle ouverte le mardi toute la journée jusqu'à 17 heures.

Le monument aux morts a été nettoyé et l'hydrofuge sera posé prochainement.

Système de défense incendie :

Suite à un contrôle de notre installation incendie, il apparaît que 6 de nos bornes à incendie ont un débit insuffisant et que deux d'entre elles ne sont toujours pas aux normes.

Convention CCVA – périscolaire :

L'Etat a prévu 50 € par enfant pour subventionner les nouvelles activités périscolaires. C'est la CCVA qui possède la compétence et assure ces activités mais ce sont les communes qui recevront la subvention. Une délibération aura lieu pour rétrocéder ces subventions à la CCVA.

Au niveau de la Communauté de commune, 72% des élèves participent à ces activités.

La CCVA a recruté des animateurs sous contrat.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Une nouvelle réglementation est parue qui proroge jusqu'en 2017 les dispositions à appliquer au 1^{er} janvier 2015. M. le Maire précise que nous devons d'ici là finaliser l'accès à la Mairie. Il rappelle que lors des élections le bureau de vote est situé dans la salle polyvalente car celle-ci est accessible de plein pied.

QUESTIONS DIVERSES :

Stagiaires :

M. le Maire annonce que comme l'an dernier, deux stagiaires de la classe de terminale service aux personnes et aux territoires du lycée de Coucy la ville proposeront aux brancourtois un questionnaire suivi d'une action qui prendra en compte les réponses à celui-ci.

Décoration de Noël :

Après les travaux d'enfouissement du réseau, la commune pourra récupérer sur les anciens poteaux des prises pour guirlandes en très bon état. Une promotion spéciale nous est proposée pour des sujets en LED qui permettraient d'étoffer la décoration de la rue saint Maurice en période de fêtes. Le conseil décide à l'unanimité l'achat de 4 sujets.

Urnes électorales :

Le conseil accepte à l'unanimité l'achat d'une nouvelle urne (170 € HT).

Commission des impôts indirects :

Il faut désigner 4 suppléants pour siéger lors des réunions des impôts indirects. Les volontaires sont : Anne-Marie VIGNERON, Maggy PEZZINI, Jean-Pierre DURET et Jean-Louis DUROS.

M. le Maire annonce qu'actuellement 2 contrôleurs de la fiscalité territoriale circulent sur le territoire de la CCVA.

Portail de la Ferme :

Le portail avait été endommagé par une voiture le week-end de Pâques. Les travaux sur les pylônes sont terminés, le portail commandé devrait être posé la semaine prochaine.

Charpente de la ferme :

Les employés communaux ont pu profiter de quelques beaux jours pour démonter la charpente et mettre en sécurité le bâtiment à coté de l'entrée de la ferme.

Connexions de ordinateurs école primaire :

Tous les raccordements sont faits mais deux ordinateurs devront être reconfigurés.

Etang communal :

L'association "les gardons de l'Ailette" demande l'autorisation d'organiser à l'étang un concours de pêche au blanc qui ne rentrera pas en concurrence avec ceux de l'ASBL. Le conseil accepte à l'unanimité.

De plus, le dernier ré empoissonnement de l'étang communal date d'il y a 4 ans. Après les travaux d'arrachage des nénuphars qui semble avoir satisfait les pêcheurs, il sera bientôt temps de ré empoissonner l'étang.

Cimetière :

Suite au dernier conseil, Mr DEMARQUE propose à titre indicatif des solutions et des devis pour maintenir la terre le long des allées du cimetière.

Avaloir rue du pont de la Vionne :

A la demande de M. DURET, la commission travaux qui ne l'avait pas encore fait se rendra rapidement en bas de cette rue pour constater qu'à chaque forte pluie, l'eau inonde le sous sol d'un riverain et voir s'il est possible d'y apporter une solution.

CCAS :

Mme VIGNERON signale au conseil le cas d'une brancourtoise qui a certainement besoin du CCAS. M. le Maire avait prévu de recevoir cette habitante pour faire un point sur sa situation.

Trous en formation :

Mme VIGNERON rappelle l'existence de trous ruelle du four et demande à ce que quelque chose soit fait pour y remédier. La météo n'est plus favorable à l'utilisation optimale du goudron à froid qui nécessite plusieurs jours à température chaude et constante. Les trous seront néanmoins rebouchés prochainement en fonction du matériau qui reste en stock.

Elections sénatoriales :

MM DURET et DUROS rappellent que comme Mr KOCK, ils ont représenté le conseil en votant en tant que grands électeurs aux élections sénatoriales le dimanche 28 septembre dernier à Laon.

Cantine Scolaire :

En prévision du repas de Noël des écoles, Mmes BENOIT et BOULARD pourront commander comme chaque année un sachet de chocolat de Noël par enfant (environ 3,80 €)

Noël des employés communaux :

Mmes Nadège DELPECH et Anne-Marie VIGNERON sont chargées du choix des colis de Noël des employés communaux.

Repas des anciens :

La formule est reconduite sans changement pour 2015. Il aura lieu comme chaque année le 1^{er} dimanche de février.

Passage Piétons :

Il n'y a pas de passage piéton entre l'entrée du village en venant de Prémontré et la rue de la forêt devant l'église. Il est demandé l'installation d'un nouveau passage zébré au niveau de l'entrée de la rue le champ marot.

Eglise : une messe sera célébrée le mercredi 16 octobre à 18h00, à l'église saint Maurice de Brancourt.

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 12 novembre.

Le suivant aura lieu le mardi 9 décembre.

La séance est levée à 21h30

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS

Le Maire
Francis KOCK